



Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 27 NOVEMBRE 2018

43 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MATHIEU C., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., LIARDET C., PIERI A., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.

MM. CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., AUDRAS G., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., BONNET C., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., DELPONT E., DERE L., PLANET F., RIBES C., VENEL G., AURIAS C., LESPETS P., MACAK JP., PEYRET JM., MACLIN B., TRICHARD C., BOUVIER M., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PERVIER Y., KRIER S., CHAREYRE E.

7 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BOUVIER M., BOYRON C., DILLE Y. GRANGEON S.

MM BALZ R., COMBOROURE P., FAYOLLET J.

3 ABSENTS EXCUSES :

MME FAURIEL H.

MM CROZIER G., MALSERT J.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

1. Fédération des arts de la rue : présentation
2. Gare à coulisses : approbation avenant n°4

II / POLE RESSOURCES

3. Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

III / SERVICE URBANISME

4. SCoT : Diagnostic
5. PLUI : choix du Bureau d'étude
6. AMBONIL : Modalités d'écriture du nouveau PLU
7. GRANE : Elaboration du PLU, débat sur les orientations générales du PADD
8. PLU de Livron-sur-Drôme : Modification simplifiée n°4 (modalités de mise à disposition du public)
9. Observatoire PLH : Renouvellement de la convention avec l'ADIL pour 2018 et 2019

Le compte-rendu du conseil du 23/10/18, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur le Président adresse ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Jacques Fayollet, absent ce jour.

Il souhaite adresser ses félicitations à Monsieur Claude Aurias, nouvellement et brillamment élu Président du Parc des Baronniees. Il précise que les parcs sont des outils importants du développement.

Monsieur Claude Aurias explique que la Présidente a démissionné de ses mandats pour raisons personnelles. Il rappelle que le parc est financé par la Région, les départements de la Drôme et des Hautes Alpes.

Il a accepté la présidence, sans indemnité, qu'il exercera au mieux des intérêts du Parc.



Monsieur Jean Serret fait part de l'arrivée de Madame Cathy Baudy, nouvelle directrice du service communication et lui souhaite la bienvenue. Elle se présente.

INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

PCAET

Madame Rachel Rossignol souhaite rappeler :

- La réunion du 5/12/18 pour le lancement du PCAET à Biovallée le campus : des Affiches et flyers disponibles pour les communes et sont à relayer largement
- Le projet tuteuré PLUi et PCAET (stagiaires Université Lumière Lyon 2 – master développement rural / Gestion des territoires et Développement Local) :
 - o Les enjeux :
 - Décliner les objectifs du PCAET dans le PLUi, pour une meilleure cohérence et efficacité entre les outils de planification ;
 - Elaborer un PLUi « volontaire » sur la thématique de l'énergie et du climat
 - o 3 phases :
 - Phase 1 – Etat des lieux
 - Phase 2 – Approche comparative : identifier les mesures efficaces en France ou à l'étranger
 - Phase 3 –Préconisations de mesures à intégrer dans le PLUi
 - o Un questionnaire sera envoyé (référents urbanisme et référents plan climat) : recensement des actions énergie/climat déjà existantes sur les communes

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que la démarche se veut participative ; elle s'adresse aux élus communaux, mais également aux associations, à tous les acteurs pouvant être intéressés par le sujet. Elle doit donc être relayée largement au niveau local.

I – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 1 Fédération des arts de la rue : présentation

Monsieur Jean Serret accueille Madame Eléonore Guillemaud et Monsieur Mathurin Gasparini de la fédération des arts de la rue et passe la parole à Monsieur Benoit Maclin pour présenter ce sujet.

Monsieur Benoit Maclin souhaite rappeler que les arts de la rue représentent une force vive des spectacles vivants en Val de Drôme. Suite à la concertation entre les acteurs, est née l'idée de programmer un Contrat Territorial d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) qui serait à mutualiser avec le contrat lecture dont le diagnostic a été voté au bureau de novembre. La DRAC appuie ce projet.

Il fait distribuer une note présentant les propos des 2 intervenants de la fédération.

Monsieur Mathurin Gasparini explique que la CCEP-Vallée de la Drôme (Concertation pour la Création en Espace Public) a été initiée par des membres de la Fédération des Arts de la Rue habitant ce territoire, à partir du constat d'une forte profusion d'acteurs des arts de la rue sur ce territoire : **plus de 20 compagnies et 11 lieux de fabriques**, de tailles diverses, (Transe Express, Délice Dada, Groupe ToNNe, Compagnie Nue, Dans tes Rêves, Cie S, Portez-vous bien, ou encore De l'aire, l'Escargot migrateur, la Gare à Coulissoe ou Renc'arts). Cette profusion s'explique entre autre par la dynamique des acteurs locaux, qui essaient depuis plus de trente ans.

3 réunions de concertation se sont tenues de l'automne 2017 au printemps 2018, dans trois villages de la vallée, avec l'objectif de rassembler artistes, porteurs de projets et élus autour de la question du développement de la création artistique en espace public dans la Vallée de la Drôme.



80 personnes qui ont assisté à ces réunions, échangé, diagnostiqué, imaginé des manières de développer les arts de la rue et de l'espace public dans la Vallée de la Drôme.

Différentes propositions ont émergé de ces concertations, qui, sans être limitatives, pourraient constituer un socle « philosophique » à cette concertation.

1. Revendiquer la spécificité de la Vallée de la Drôme, reconnue dans toute la France, en matière de création en espace public, par une marque revendiquée : « vallée des arts de la rue », au même titre qu'aujourd'hui, la vallée se revendique « biovallée » (ces deux labels pourraient être reliés)
2. Imaginer des résidences d'artistes dans les villages, accueillis par les mairies, au service du village, qui agiraient dans le quotidien et proposeraient des créations artistiques, en concertation et en fonction des moyens de lieu d'accueil.
3. Construire ensemble, élus et artistes, un événement rassembleur, autour d'une problématique que nous aurions diagnostiquée au cours de la concertation, qui pourrait être par exemple la rivière, la désertification des centres villes, la ruralité. Un événement transversal entre culture, tourisme, social et territoire.

Ces propositions sont enthousiasmantes et innovantes. Nées de la concertation, elles méritent d'être approfondies, amendées, complétées, en poursuivant le processus de co-construction entre artistes, citoyens et élus qui commence à se mettre en place sur le territoire.

Suite à ces différentes réunions, le constat a été fait d'une difficulté à impliquer les élus à ce stade de la concertation. Plusieurs rendez-vous ont été pris entre Mars et Juin, avec les techniciens des différentes institutions concernées : ministère, Drac, Région, département et communauté de communes. De ces rendez-vous a émergé l'opportunité de mettre en place un CTEAC (contrat territorial d'éducation à l'art et à la culture) en Val de Drôme.

Le CTEAC est un dispositif multi-partite initié par l'Etat, mis en place à l'échelle d'un territoire par une ou plusieurs Communautés de Communes afin de développer l'accès à l'art pour chacun. Initialement réservés à des zones prioritaires, les CTEAC sont maintenant accessibles sur tout le territoire.

Il permet d'imaginer des actions innovantes (résidences d'artistes, co-construction d'événements) en direction des personnes ayant le moins accès à la culture.

Ce contrat de territoire serait une belle opportunité pour développer des projets innovants sur la vallée, portés par la CCVD dans un premier temps, avant de potentiellement devenir un vecteur de rapprochement avec les autres communautés de communes de la vallée. Ce CTEAC pourrait être lié avec un CTL (contrat de territoire-Lecture), comme deux branches d'un même plan d'actions en faveur de l'égalité d'accès à la culture.

Il sera possible de s'appuyer sur les expériences acquises au niveau du département sur les territoires de Dieulefit, Baronnies, ou Portes de Drôme Ardèche tout en respectant les spécificités de la vallée de la Drôme en termes de dynamique artistique, afin de créer un CTEAC au plus proche des besoins des habitants de la vallée.

La mise en place d'un CTEAC pose de nombreuses questions, tant au niveau de sa gouvernance que des actions mises en place. Le noyau dur constitué autour de la Concertation pour la Création en Espace Public propose de participer à cette réflexion, pourquoi pas en s'appuyant sur la Gare à Coulisse, et de mettre en place un temps de préfiguration sur les six premiers mois de l'année 2019, qui permettrait de lancer ce dispositif à l'automne 2019.

Monsieur Benoit Maclin précise que la commission culture réfléchit sur le lien à créer entre le CTEAC et le Contrat lecture en terme de financement.

Suite à la question de Madame Noëlle Pasquet sur la référence aux territoires expérimentaux (Dieulefit, Baronnies, ...), Monsieur Mathurin Gasparini explique que ces collectivités ont mis en place ces contrats depuis 4 ans avec des retours très positifs. Il faut s'inspirer de ces expériences pour monter le projet en Val de Drôme.



Monsieur Benoit Maclin ajoute que la vallée de la Drôme possède un vivier de talents et une densité de compagnies artistiques, reconnus nationalement. Ils sont d'ailleurs appelés « la réserve ». Il est opportun d'asseoir cette notoriété et d'initier un projet propre au territoire. Suite à ces tables rondes, de vraies propositions émergent auxquelles il faut réfléchir et apporter réponse.

Monsieur Jean Serret propose que la commission culture continue ce travail sur la mise en place d'un CTEAC conjoint au Contrat lecture ; la culture est importante car elle permet de créer du lien avec la population et remercie Madame Eléonore Guillemaud et Mathurin Gasparini qui se retirent.

INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Modification de la composition du groupe de travail culture

Monsieur Benoit Maclin fait part également de la modification de la composition de la commission culture : Monsieur Michel Favre (Eurre) est remplacé par Monsieur Denis Perrin (Puy St Martin).

I – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 2 Gare à coulisses : approbation avenant n°4

Monsieur Jean Marc Bouvier informe que cette délibération fait suite à la délibération, approuvée au conseil communautaire du 25 septembre 2018, concernant l'avenant 3 apporté au bail locatif de la « Base des arts de la rue » située sur l'Ecosite suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « atelier ».

Cette nouvelle délibération concerne le changement de titulaire du contrat de consommation d'électricité pour l'installation photovoltaïque. Le contrat, actuellement au nom du Transe Express, sera désormais établi au nom de la CCVD.

Pour produire de l'énergie en autoconsommation avec vente de surplus, les contrats de consommation et de production d'électricité doivent être au nom du propriétaire de l'installation photovoltaïque (ici : la CCVD). Le coût de la consommation électrique sera, dans un premier temps, payé par la CCVD puis sera refacturé au locataire du site.

Il est donc nécessaire de procéder au changement de contrat suite à l'installation et aux conditions de paiement de la consommation d'électricité par le locataire.

C'est l'objet de l'avenant 4 présenté.

Le Conseil :

- Donne son accord pour autoriser le Président à signer l'avenant numéro 4 du bail administratif entre la CCVD et le Transe Express concernant la modification portée sur les charges locatives suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « atelier » de la base des arts de la rue*
- Dit procéder à une régularisation des charges locatives constatées (charges de consommation électricité) qui sera effectuée tous les ans à réception de la facture par la CCVD*
- Autorise le Président à signer tous documents utiles à la présente*
- Dit que l'opération est inscrite au budget 2018it*



II – RESSOURCES

Point 3 Rapport d'orientations Budgétaires 2019 (ROB)

Monsieur Jean Serret rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est devenu un Rapport d'Orientations Budgétaires (décret n°2016-841 du 24 juin 2016), créé dans le cadre de la loi NOTRe. Il porte précisément sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit être présenté à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet

Il passe la parole aux Vice-Présidents pour présenter chacun les orientations budgétaires de leur délégation.

Tourisme – Monsieur Yves Pervier

- Valorisation des sentiers de randonnée via une application numérique
- Conforter la destination Vallée Drôme avec l'office de tourisme
- Rechercher un investisseur pour création d'un hébergement sur l'Ecosite à Eurre en appui au Campus
- Développement d'un tourisme d'affaires

Mobilités – Monsieur Yves Pervier

- Notion de compétence : la prendre ou pas
- Déploiement des équipements (stations mobilité, ...)

MSAP – Madame Béatrice Martin

- Transfert de la MSAP à Livron-sur-Drôme
- Développement de la MSAP de la Gervanne

Petite enfance – Monsieur Olivier Bernard

- Re conduite des actions
- Préparation des ouvertures d'EAJE (Pignal à Livron-sur-Drôme, micro-crèches Plan de Baix et Poët Célard)
- Intégration de 2 assistantes maternelles de la Gervanne (2^{ème} antenne au LMAF)

Monsieur Jean Serret intervient pour informer qu'un courrier a été envoyé à la Pensée Sauvage à Plan de Baix pour voir dans quel mesure un partenariat peut être envisagé pour installer un Micro crèche dans le village.

Jeunesse – Monsieur Olivier Bernard

- Re conduite des actions

Il demande aux élus de sensibiliser les associations pour remobiliser les chantiers d'activité pour les jeunes

Services techniques – Monsieur Jean Louis Hilaire

- Construction du bâtiment des ST
- Renouvellement de matériel

Gare / Réserve – Monsieur Jean Louis Hilaire

- Finaliser l'accessibilité du site notamment l'accès au wagon énergie dans le jardin

Monsieur Jean Serret invite les élus aux sorties d'observation des oiseaux sur le plan d'eau de 12 ha à Eurre, à partir de l'observatoire ornithologique communal. C'est un nouveau produit proposé dans la Réserve.



Coopération – Monsieur Jean Louis Hilaire

- Achèvement des actions en cours au Sénégal sur le Thiagnol Mangol (15 ans)
- Poursuite du déploiement de 2 opérations sur Sinthiane 1 et 2 et Dabia 1 et 2

Il proposera une présentation complète de l'action de coopération à un prochain conseil.

Gestion des déchets – Monsieur Claude Aurias

- En 2021, baisse annoncée de la TVA de 10 à 5 % mais forte hausse de la TGAP dans l'objectif de diminuer de moitié l'enfouissement en triant mieux, ...
- Nouvelle déchetterie à Livron-sur-Drôme
- Continuation de la mise aux normes obligatoire
- Renouvellement de matériels
- Arrêt de la convention d'accès à la déchetterie de Bourdeaux
- Maintien du taux de TEOM

Economie – Monsieur Francis Fayard

- Poursuite des actions
- Augmentation de la participation de la CCVD à IVDD, en accord avec les 2 autres Communautés de Communes
- Poste RH / emploi : des premiers résultats en collaboration avec la Mission Locale (mise en relation offres et demandes d'emploi, ...)
- Parc confluence : des contacts pour des ventes de parcelles
- Lancement du projet de parc à Saoû

Actions sociales – Monsieur Robert Arnaud

- Conforter la présence et les interventions de la conseillère sociale intercommunale sur l'ensemble du territoire et renforcement de la mission par l'embauche d'un autre CSI (déjà très occupé)
- Soutenir les réseaux de solidarités en émergence (à Livron-sur-Drôme) et démarrage effectif de RESOSOL en Gervanne-Sye
- Développer la caverne de l'entraide
- Assurer la gestion du portage de l'appartement pour les personnes victimes de violences conjugales et compléter le dispositif existant avec un autre appartement ou convention avec gîtes et/ou campings

Politique de la Ville – Monsieur Robert Arnaud

- Poursuite des actions et les diffuser sur l'ensemble du territoire

Une présentation complète sera faite à un prochain conseil.

Energies – Monsieur Jean Marc Bouvier

- Production d'énergie avec l'accompagnement de projets : photovoltaïque, éolien, méthanisation (qui a du mal à se finaliser)
- Rénovation thermique des bâtiments auprès des particuliers et des communes et formation des professionnels

Communication – Monsieur Jean Marc Bouvier

- Renforcement et restructuration avec le recrutement d'une directrice
- Newsletter pour les élus

PCAET – Monsieur Jean Marc Bouvier

- Il doit être clos au 31/12/2019 ; il faudra pour cela réaliser des études, faire de la communication, sensibiliser, concerter

Le Campus – Monsieur Jean Marc Bouvier

- Elaborer des actions commerciales, développement de la communication

Agriculture – Monsieur Serge Krier

- Poursuite des actions en cours
- Le projet de cuisine centrale à Saoû
- Une réflexion est engagée avec la 3CPS pour une plateforme de compostage commune.

Monsieur Jean Serret rappelle, en l'absence des Vice-Présidents concernés :

- Le travail pour la construction du gymnase



- L'implication des élus pour l'aboutissement de la déviation de la RN7 ; le 1^{er} barreau verra son 1^{er} coup de pioche mi 2019, le financement ayant été débloqué (maitre d'œuvre choisi par la DREAL). Un RV au Ministère a eu lieu avec la députée pour anticiper la mise en œuvre des 2 barreaux adjacents.
- TIGA (territoire innovation grande ambition) en partenariat avec l'association des acteurs de Biovallée, les 2 Communautés de Communes de la vallée. Le sujet de la mobilité y est inclus, notamment en s'appuyant sur la rénovation totale de la ligne SNCF Livron-sur-Drôme/Veynes et la réouverture de lignes locales avec TER électriques ou autonomes. Il donne l'exemple de cette réouverture de lignes locales avec TER, en Allemagne depuis 1995 (300 kms rénovés pour 4 millions de passagers et une implication forte des territoires).
Le travail initié par Monsieur Yves Pervier et le service y a toute sa place, pour construire cette métropole rurale, chère à Monsieur Didier Jouve.
- L'application de la compétence GEMAPI/ rivières dans sa continuité

Monsieur Pierre Lespets informe que le SIVU des digues de Loriol n'engagera aucun travaux d'envergure en 2019. Une discussion de fond est en cours avec les élus ardéchois pour lancer une étude sur l'ensemble des digues de Loriol-sur-Drôme, Le Pouzin mais aussi celles de Livron-sur-Drôme. Cette demande récurrente a enfin été entendue. L'une des pistes envisagées serait la reprise par la CNR de tout ou partie des digues. 10 000 € ont été appelés auprès des 2 Communautés de Communes pour abonder le fonds de roulement du SIVU.

- SCOT : le diagnostic diffusé a été reçu favorablement, consensuellement
- PLUI : le bureau d'études a été choisi
- PLH : le nouveau programme va être lancé ; une aide à la pierre est maintenue

Monsieur Laurent Déré a pris acte du maintien du taux de TEOM à son niveau de 2018. L'impact de l'augmentation du carburant a-t-il été intégré ? Comment équilibre-t-on le budget gestion des déchets, cette charge n'étant pas prévue ?

Monsieur Claude Aurias répond que le service fait des efforts importants pour utiliser des camions moins énergivores, des matériels plus performants. Les agents sont également formés et sensibilisés aux conduites douces, économes en énergie. Cela permet de prendre les impondérables en compte.

Monsieur Laurent Déré demande également ce qu'il en est du déploiement de la fibre qui permettra le télétravail et le maintien d'activités sur le territoire.

Monsieur Jean Marc Bouvier indique que la programmation prévue suit son cours, malgré quelques incertitudes récentes émanant du Ministère : le fonds de solidarité numérique pourrait ne pas être pérennisé, les opérateurs privés pourraient s'étendre sur d'autres zones rentables jusque là réservées aux collectivités, au-delà des zones AMI. Ces mesures, si elles se confirment, seraient préjudiciables au déploiement de la fibre.

Monsieur Loïc Morel demande si la fin de la convention avec Bourdeaux (pour l'accès à la déchetterie) est réellement actée par le remplacement d'une déchetterie mobile. N'aurait-il pas fallu expérimenter cette démarche avant d'arrêter la convention ?
Il s'étonne également qu'il n'y ait aucune nouvelle action de prévue pour 2019 au pôle économie. Est-ce une volonté de la CCVD ou une mise en exergue ?

Monsieur Claude Aurias explique que beaucoup de discussions ont eu lieu sur l'arrêt de cette convention.

Monsieur Jean Pierre Rochas indique que les apports en déchetterie mobile feront que ceux en déchetterie de Bourdeaux diminueront. En conséquence, la convention peut continuer et s'éteindra d'elle-même si nécessaire.
Il note tout de même l'incertitude sur l'évolution des taxes nationales et certaines incertitudes pour le BP du fait des décisions nationales.



Concernant l'économie, Monsieur Francis Fayard rappelle que ce service gère des opérations importantes déjà engagées (parc confluence par exemple). Il souhaite que ces opérations soient réalisées et équilibrées par les ventes des parcelles avant d'en proposer de nouvelles. Les budgets sont contraints.

Monsieur Loïc Morel estime que si les contraintes financières ne permettent pas l'engagement de nouvelles actions, elles devraient apparaître au contraire dans ce rapport, puisque celui-ci est envoyé au Préfet. Ce non engagement n'est pas du fait de la CCVD mais bien, entre autres, des baisses de financement de la part de l'Etat.

Monsieur Laurent Déré précise qu'il faut afficher la volonté de la collectivité de se développer et programmer l'avenir pour anticiper les charges. Il se passe souvent de nombreuses années entre une prise de décision et la réalisation effective de l'opération (10 ans).

Monsieur Jean Serret informe de la création en 2019 d'un salon national des PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) sur la CCVD, le département de la Drôme étant le 1^{er} producteur en France. Des filières ont été ciblées sur lesquelles on travaille. Il prône la prudence en matière d'endettement, de recrutement pour la fin du mandat, le plan de charge maximum des personnels en place étant atteint. Ces incertitudes influent sur les budgets à mettre en place en maîtrisant les dépenses sans bloquer le développement du territoire. Depuis des années, l'Etat extorque de l'argent aux collectivités.

Concernant le pôle ressources, Monsieur Robert Arnaud informe de la réorganisation nécessaire de la CCVD suite aux départs en retraite de Madame Cathy Houfek et Monsieur Jean Pierre Rochas. Il rappelle le travail invisible en matière de formation, de sécurité, de ressources administratives. Le personnel est formé, performant, volontaire. Pour 2019, des financements dédiés font qu'il n'y a pas besoin d'augmentation de fiscalité dans le domaine de la petite enfance, de l'urbanisme, des ordures ménagères et de la fibre. Par contre, les équilibres sont à préserver.

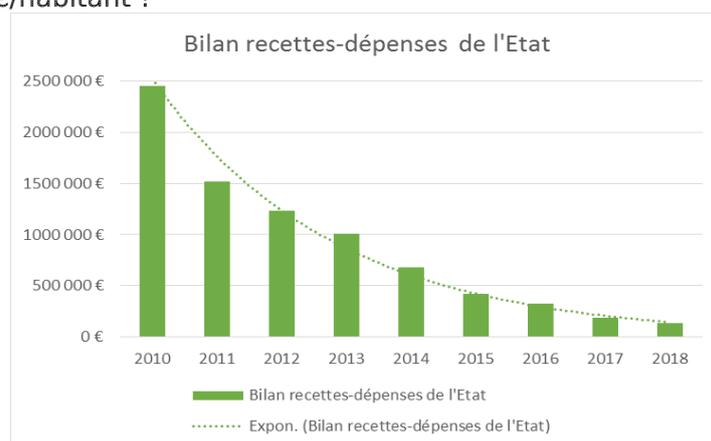
Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Fabien Duvert, qui sera amené à remplacer Monsieur Jean Pierre Rochas à son départ.

Monsieur Fabien Duvert informe tout d'abord que le ROB présenté se déroule en 2 parties :

- 1) La présentation des orientations budgétaires qui vient d'être faite par les Vice-Présidents et le Président
- 2) La présentation d'éléments financiers, nationaux et concernant la CCVD

Il rappelle qu'en 8 ans, la CCVD a perdu près de 14 000 000 € cumulés de recettes en provenance de l'Etat :

- 2 380 554 € de DGF en 2010 contre 1 101 398 € en 2018
- Des reversements croissants : 0 € en 2010 contre 1 265 312 € de FNGIR et FPIC en 2018
- Le retrait de Bourdeaux en 2014, fait payer au FPIC les 30 communes pour plus de 151 000 €/an
- Les recettes de l'Etat représentaient 80 €/habitant en 2010 ; elles représentent en 2018, 4.5 €/habitant !



La CCVD poursuit pourtant son engagement sur le territoire :

- Le développement de nouveaux services et d'actions nouvelles : enfance, urbanisme.... des dernières années ont été permis par une progression des ressources
- Dans ce contexte, la CCVD a maintenu à hauteur de 4 185 936 € les reversements aux communes (dont 488 000 € de DSC)

Monsieur Jean Serret revient sur les reversements de la CCVD en faveur des communes :

- Les AC (attributions de compensation) sont une des conséquences de la réforme de TP permettant un reversement de la TP anciennement perçue par les communes à un taux figé.
Depuis, la TP perçue par la CCVD a très fortement diminué sans que pour autant la CCVD ne continue à reverser ces AC, pour ne pas faire supporter cette baisse aux communes.
C'est un véritable effort de la CCVD envers ses communes.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), autre effort important : répartition des richesses entre les communes selon 5 critères décidés en conseil. C'est une volonté politique puisque cette dotation n'a pas de caractère obligatoire.
Malgré les oppositions d'élus, il souhaite la maintenir.

Monsieur Jean Pierre Rochas ajoute qu'une partie de la dotation de compensation de l'Etat aux communes a été incluse dans l'AC. Cette attribution de compensation est toutefois maintenue aux communes, malgré la baisse de DGF.

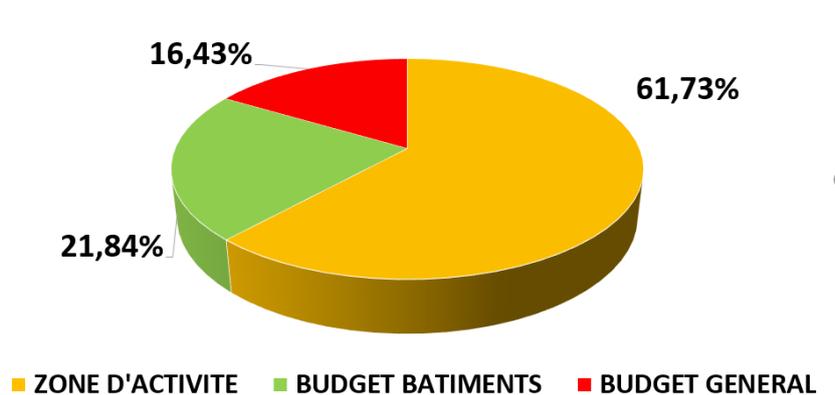
Il précise que la comparaison entre la DGF des communautés et la DGF des métropoles montre un écart important ramené à l'habitant

Il informe du projet de revalorisation de la DGF que les associations d'élus pourraient défendre.

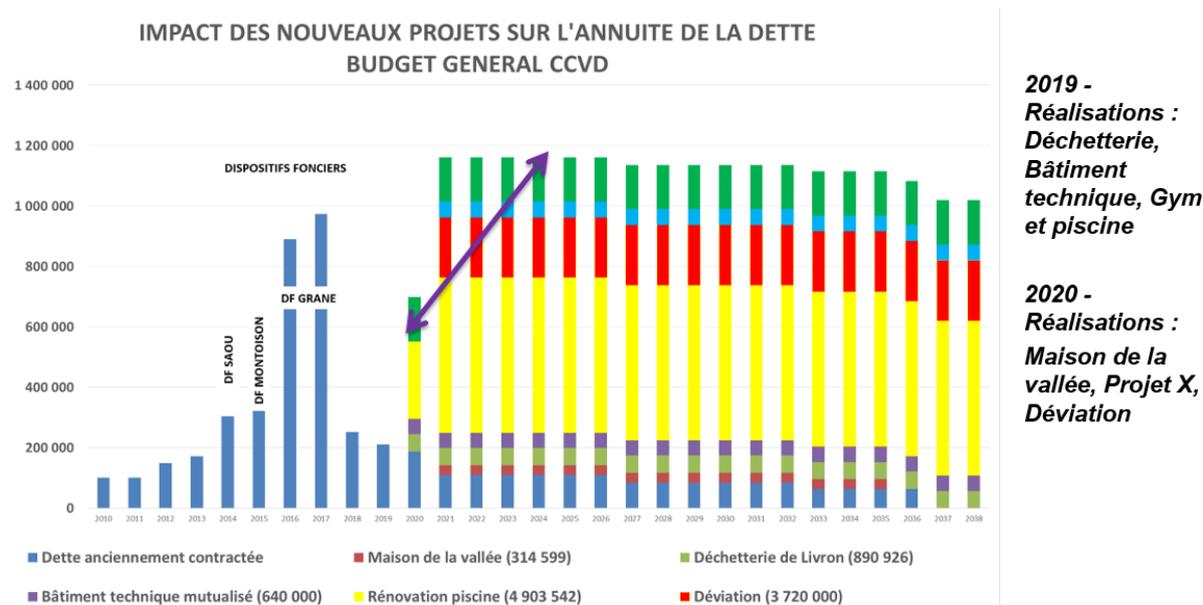
Monsieur Fabien Duvert rappelle un reste à charge important dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (14 millions) ; il faut donc rester vigilant sur les investissements à réaliser. La dette reste cependant faible, les budgets annexes zones et bâtiments s'équilibrant grâce aux ventes et aux loyers.

Le financement des investissements à venir : les pertes de recettes de l'Etat, conjuguées au développement de nouveaux services/actions et au maintien du soutien aux communes, interrogent la capacité de la CCVD à assumer durablement des nouveaux investissements. Ils seront certainement à étaler dans le temps.

La répartition de la dette actuelle (capital restant dû au 31/12/18)



L'impact du financement des investissements à venir :



Synthèse des travaux de la commission des finances :

- 400 000€ de besoins pérennes sont non fiscalisés et interrogent sur leur financement durable :
 - o Actions reportées,
 - o Nouveaux services,
 - o Postes....

Proposition de l'orientation fiscale 2019 :

- Il est proposé d'ajuster la fiscalité à hauteur de 100 000 €, soit un coefficient de progression de 1,016.
- Pour les services suivants :
 - o MSAP de la Gervanne : 21 500 €
 - o Travailleur Social : 35 000 €
 - o RH-Emploi : 27 000 €
 - o IVDD et Mission Locale : 16 500 €
- Et de reprendre :
 - o 232 000 € de provisions
 - o Les 68 000 € restant sur la correction 2018 liée aux abattements TH

Monsieur le Président ouvre le débat.

Monsieur Loïc Morel trouve le ROB très bien argumenté avec l'accent mis sur les baisses de recettes, du fait de l'Etat, notamment ; ce fil rouge démontre les coups de rabot, les baisses successives en défaveur de la collectivité.

Il a toutefois un bémol sur la présentation des orientations par service qu'il souhaiterait plus homogène.

Monsieur Laurent Déré revient sur la proposition d'augmentation de la fiscalité à hauteur de 100 000 € dans un contexte national difficile où les citoyens se posent la question du « pourquoi je paye ». Un devoir de solidarité existe envers eux. Il faut éviter cette augmentation.

Monsieur Jean Serret informe que chaque élu aura à sa disposition une fiche pédagogique expliquant ces 1.6 % d'augmentation.

Monsieur Robert Arnaud rappelle que cette proposition est le résultat d'arbitrages avec un effort fait de réduction des demandes, une mise en attente pour d'autres, puisqu'après un gros travail de limitation des dépenses (des actions pour partie) et d'analyse entre dépenses pérennes et non pérennes (celles-ci étant renvoyées au BS) de 400 000 € proposés en fiscalité, on arrive à 100 000 €.



C'est une proposition raisonnable qui ne comble pas le besoin financier réel ; la maquette du BP pourrait se faire sur cette base.

Il s'agit de combler des carences de compétences très utiles que d'autres collectivités devraient supporter à la place de la CCVD.

Monsieur Francis Fayard rappelle que ces 100 000 € sont dédiés à la pérennisation de vrais services à la personne, de proximité, nécessaires et utiles.

Monsieur Laurent Déré ne met pas en doute la justification de cette fiscalité supplémentaire, simplement c'est inaudible par les populations.

Il propose ainsi que, par solidarité, les communes rendent la moitié de la DSC qu'elles devraient percevoir pour la dédier au financement de ces 100 000 €. Il faut communiquer sur cette proposition si elle est retenue.

Monsieur Jean Marc Bouvier n'est pas favorable à cette proposition. Les communes ont besoin de cette dotation pour leur budget. Elles ne comprendront pas cette retenue, les citoyens non plus.

Suite à une question de Monsieur Benoit Maclin sur le graphique « l'impact du financement des investissements à venir », Monsieur Fabien Duvert explique que le graphique représente le reste à charge de la CCVD lié aux emprunts à contracter, s'il était décidé de réaliser toutes les opérations. Celles-ci seront certainement plus étalées dans le temps que ce qui est prévu dans ce plan.

Monsieur Benoit Maclin, suite aux discussions, se demande si la CCVD, en 2021, aura les moyens d'assumer financièrement toutes ces opérations. Ne va-t-on pas compromettre les finances de la CCVD ? Faut-il tout faire alors que des efforts sont demandés à tous ? Il lui semble que la CCVD, en affichant ce plan, n'en fait pas.

Monsieur Robert Arnaud indique qu'il s'agit d'un prévisionnel pour anticiper le prochain mandat dont les élus prendront les décisions de faire ou pas. Cela permet aussi de simuler la CAF nécessaire pour le remboursement des emprunts que les successeurs contracteront ou pas. Jusqu'à présent, la dette effectivement contractée est faible (elle court jusqu'en 2036). Elle laisse une grande marge de manœuvre aux successeurs.

Monsieur Jean Serret rappelle que, sur ce prévisionnel, seule la déviation RN7 est décidée. Cette maquette a été faite en toute transparence : des opérations devront être forcément décalées.

Monsieur Michel Giles demande la liste des opérations qui ont été supprimées ou reportées de la liste pour passer de 400 000 € à 100 000 €.

Monsieur Jean Serret se dit opposé à la baisse de DSC pour les communes. Il faut chercher d'autres financements.

Les services à la personne sont équitablement desservis sur le territoire de la CCVD (MSAP, Mission locale, la mission de la chargée de mission RH/emploi, ...).

Madame Noëlle Pasquet regrette que les collectivités acceptent, sans mot dire, tous les transferts de compétences. Que prévoit la loi ? Que fait l'Etat en matière sociale ?

Monsieur Jean Serret précise que les collectivités subissent ces transferts.

Monsieur Claude Aurias précise que, pour les collectivités, la plus importante inquiétude est l'évolution très rapide des frais de fonctionnement qu'il faut toutefois maîtriser. De cette maîtrise dépendent les investissements à réaliser.

C'est la plus grande problématique que rencontrent les collectivités.

Concernant les transferts de charges à la CCVD, la CLETC doit se réunir et faire un travail très précis.

Monsieur Guy Audras indique que, pour certaines communes, les frais de fonctionnement sont déjà incompressibles. Il n'y a plus de marge de manœuvre.



Monsieur Jean Serret remercie les élus pour ce débat. Le budget 2019 sera construit d'après ce ROB et les travaux à venir de la commission des finances.

Le Conseil :

- Précise que chaque conseiller communautaire a été destinataire des documents nécessaires au débat
- Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 s'est tenu ce jour, 27 novembre 2018, dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

III – HABITAT / URBANISME

Point 4 SCoT : Diagnostic - INFORMATION

Monsieur Jean Serret informe que ce diagnostic est consultable sur le site internet du SMDVD : www.scot~valleedronne.fr

Le diagnostic composé de deux documents (diagnostic territorial et état initial de l'environnement) est téléchargeable sur le site internet du SCoT,

L'ensemble des présentations et comptes rendus des réunions sont aussi téléchargeables sur le site internet du SCoT

Méthodologie de la phase diagnostic :

Aujourd'hui, le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval est à la fin de la phase d'élaboration du diagnostic. Un des objectifs de sa réalisation, a été d'associer le plus en amont possible les élus et acteurs du territoire afin qu'ils participent pleinement à la lecture des enjeux et à la production de ce dernier.

La méthodologie choisie afin d'y répondre a été d'élaborer dans un premier temps un pré-diagnostic qui a été présenté en

- Comité technique
- Conseil Syndical
- Commissions thématiques, auprès des élus du territoire fin mars 2018
- Atelier du territoire, auprès des acteurs du territoire, fin avril 2018

le pré-diagnostic est un document de travail qui vise à susciter du débat et de la discussion, les enjeux et visions du territoire ainsi recueillis seront ensuite approfondis dans le diagnostic complet.

Il est basé sur une synthèse de documents et de données déjà existantes. Ce pré-diagnostic permet de donner une première vision du territoire et surtout une première base de discussions et de débats.

Afin de pouvoir présenter le diagnostic de manière spatialisée, il a été nécessaire de définir l'armature territoriale actuelle.

Pour cela, les réunions suivantes ont été prévues pour travailler, définir et valider cette armature territoriale :

Calendrier de définition de l'armature territoriale actuelle (état des lieux) :

Jeudi 17 mai : Présentation de l'armature territoriale du diagnostic par le bureau d'études COTECH + CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 31 mai : Pré-validation de l'armature territoriale du diagnostic et préparation de la plénière
CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 7 juin : Plénière avec l'ensemble des élus du territoire

Fin juin : conseil communautaire (présentation de l'armature territoriale du diagnostic)

3 juillet : Validation définitive de l'armature territoriale du diagnostic CONSEIL SYNDICAL



Le bureau d'étude Tercia a travaillé durant l'été sur une première version de diagnostic et d'état initial de l'environnement.

Ces documents ont été présentés :

- En COTECH : 2 COTECH de relecture ont été organisés
- En Conseil Syndical

Suite à cette première relecture, l'ensemble des remarques faites lors de ces réunions ont été prises en compte dans une deuxième version du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Afin d'en partager le contenu avec les habitants du territoire, une réunion publique a été organisée le mercredi 7 novembre à la salle coloriage, à Crest.

L'objectif de cette réunion a été de présenter aux habitants du territoire, les principaux éléments d'analyse, les points clés du diagnostic (chiffres, cartes, etc.) et une première formulation des enjeux thématiques.

Cette réunion a rencontré un vif succès et environ 70 personnes dont 20 habitants étaient présents.

Ces documents ont aussi été présentés en réunion PPA le jeudi 8 novembre, où l'état, la CCI, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture, les EPCI et les SCoT voisins étaient présents.

Le diagnostic sera quant à lui validé en conseil syndical le 13 décembre 2018 avant de poursuivre par le projet d'aménagement de développement durable.

Point 5 PLUI : choix du Bureau d'étude - INFORMATION

Monsieur Jean Serret informe que l'élaboration du PLUI a fait l'objet d'un appel d'offres lancé en juillet et qui s'est clôturé en septembre.

Durant le délai de consultation, il y a eu 50 retraits du dossier de consultation. 12 plis ont été déposés.

En Commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2018, le groupement CITADIA de LYON a été retenu pour un montant de **220 200 euros**.

C'est un gros bureau d'études qui dispose de ressources humaines et matérielles et qui propose une très bonne méthode de travail et divers outils de gestion des délais.

Le groupement commencera à travailler en **janvier 2019**.

Point 6 AMBONIL : Modalités d'écriture du nouveau PLU

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Bernard Carrères pour présenter ce sujet.

Monsieur le Maire informe que le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 modifie et allège le contenu des PLU pour mieux l'adapter aux besoins opérationnels.

Pour la commune d'AMBONIL deux possibilités existent donc pour la rédaction du nouveau règlement du PLU : soit conserver l'ancienne rédaction par article (les 16 articles), soit adopter la nouvelle rédaction proposée par le Code (les 3 thématiques).

Ainsi, l'adoption de cette nouvelle rédaction permettra de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, mais aussi offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire

Les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU sont les suivants :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel (renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, préservation de l'environnement, nature en ville...),
- offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,



- favoriser un urbanisme de projet en simplifiant et facilitant l'élaboration du règlement,
- clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants au service d'opérations d'aménagement complexes.

Le Conseil :

- *décide que sera applicable au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AMBONIL en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016*
- *autorise Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 7 GRANE : Elaboration du PLU, débat sur les orientations générales du PADD

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Manuel Vaucouloux pour présenter ce sujet.

Monsieur Manuel Vaucouloux rappelle que l'article L 151-5 L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable. Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune
- les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas soumis à un vote, mais à un débat conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Il présente le projet de PADD, grande orientation par grande orientation, sous la forme figurant en annexe à la présente délibération.

Chacune des quatre grandes orientations est formellement désignée « axe » pour le territoire communal dans la perspective des dix ans à venir :

AXE 1 - Grâne, un territoire entre plaine et montagne, avec un fort caractère agro-naturel à préserver et une histoire marquante.

- *Préserver les vues remarquables et le grand paysage – mettre en valeur les entrées du village*
 - Conserver l'identité du village perché, sa perception dans le paysage et valoriser les vues lointaines depuis les hauteurs du village
 - Points de vues et échappées visuelles remarquables (ouvertures paysagères sur les plateaux agricoles et les vues remarquables depuis la RD 104)
 - Mettre en valeur les entrées du village
- *Valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti et préserver le cadre agro-naturel:*
 - Prendre en compte les unités paysagères qui définissent l'identité agro-naturelle de la commune, tout en continuant à les aménager pour les activités de loisirs (randonnées, VTT...)
 - Préserver les éléments remarquables plus ponctuels ou linéaires (ruisseaux, arbres remarquables, haies bocagères, chemins, fossés...)
 - Maîtriser l'interface entre espaces urbain et agricole - préserver la qualité paysagère des sites agricoles à proximité des secteurs urbanisés,
 - Préserver/valoriser le patrimoine bâti, coeur urbain médiéval et XIXe et le petit patrimoine:



- Les hameaux, la Grande Plaisance, la Petite Plaisance, le Clocher, Notre Dame d'Andéat et le château des Poitiers Valentinois, manufactures de soie (Aribat, Val Brian, Trinquet),...
- Calvaires, lavoirs, fontaine de la Grande Plaisance, ouvrages hydrauliques...
- Mise en valeur et accueil du public
- *Intégrer harmonieusement les constructions nouvelles*
 - Harmoniser la volumétrie et les abords des constructions neuves (clôtures, haies vives)
 - Favoriser l'usage de procédés et de matériaux durables (dans les limites de la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti)
- *Préserver les sites écologiques remarquables inventoriés:*
 - Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Ramières du Val de Drôme,
 - Sites Natura 2000 ZSC FR8201678 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » et la ZPS FR8210041 « Les Ramières du Val de Drôme ».
 - Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : « Ramières du Val de Drôme », «Pelouses des Micouleaux », «Crêtes dénudées de la Pierre-Sanglante et Tartaiguille »
 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) FR3800670 « Ensemble des Freydières ».
 - la ZICO « Val de Drôme : Les Ramières- Printegarde »
 - Les zones humides inventoriées par le CEN régional (Les Ramières, plaine alluviale de Grane, lit endigué de la Drôme, lit de la Grenette, la Teyssonne, Bordure du lac collinaire de St Denis, mare de Besse-Chabanas ...)
 - Les cours d'eau classés en liste1 et 2 par le SDAGE : Drôme et ruisseaux de la Motte, de la Gardette, de Filan, de la Grenette et la Teyssonne, où existent des frayères.
- *Préserver, mettre en valeur et développer les continuités écologiques, notamment*
 - Trame verte : réservoirs de biodiversité répertoriés par le SRCE; réservoirs de biodiversité locaux (massifs forestiers composés de chênaies et de boisements mixtes à l'ouest et au sud); continuités secondaires
 - Trame bleue : Val de Drôme : connexion aquatique de la Drôme, ruisseaux de la Grenette, du Filan, de la Motte et de la Teyssonne,
- *Prendre en compte les risques :*
 - Naturels : mouvement de terrain, inondation (Drôme, Beaunette, Grenette, Chardouin), risque incendie
 - Technologiques : canalisations existantes de transport de gaz (GDF) et d'hydrocarbures (Trapil)

AXE 2 - Grâne, une centralité à conforter et à relier aux différents quartiers

- *Renforcer le rôle d'espace de centralité du bourg et son attractivité en y valorisant le cadre de vie, en y maintenant et développant le commerce (axe 4), les services et les équipements tout en y intensifiant l'offre de logements (axe 3)*
- *Mieux relier la Tourrache au centre-bourg en restructurant l'îlot derrière l'église :*
 - Projet de coeur de village prévoyant 28 logements, des commerces et/ou des services à rez-de-chaussée, un équipement public, des espaces publics et aménagements paysagers ... et servant de « couture urbaine » entre les deux quartiers
- *Prendre en compte les besoins en commerces, services, équipements, dont les équipements de loisirs et les besoins des activités*
 - Maintenir et développer une offre commerciale aux rez-de-chaussée des constructions autour du Champ de Mars,
 - Créer un ou plusieurs lieux bâtis adaptés pour les citoyens dans et/ou hors du bourg (action associative, culturelle...),
 - Prendre en compte les projets engagés: nouvelle caserne de pompiers, extension du groupe scolaire
- *Valoriser le cadre de vie et requalifier les espaces publics:*
 - Rendre l'espace public davantage accessible au piéton et y diminuer la place de l'automobile (en créant d'autres parkings en coeur d'îlot)
 - Améliorer les aménagements de certains espaces publics, (Champ de Mars et la place du marché, place des droits de l'Homme, Place Catena...)
 - Adapter les aménagements aux besoins des jeunes,
 - Créer des jardins familiaux
- *Améliorer les cheminements doux*



- Favoriser les déplacements doux (piétons, vélos) - aménager, valoriser, prolonger et créer des cheminements entre le centre et la Tourache, les Pastouriaux, les Auches, Rossignol et Bajemon...
- Améliorer, valoriser et créer des accès piétons vers les sites patrimoniaux : village perché, rue de la Fontaine, château des Poitiers-Valentinois,...
- *Améliorer la fluidité de la circulation dans le village et réorganiser les zones de stationnements*
 - améliorer la circulation dans le centre-bourg (Grande'Rue, rues du Fossé et du Bourg)
 - Créer de nouveaux parking sous les Rossignols, sous le cimetière, près de la champignonnière, dans les quartiers nord, les Pastouriaux, dans l'opération coeur de bourg et agrandir celui de la Tourache
 - mutualiser l'usage du parking de l'entreprise Royal Bernard Dauphiné les week-end et lors des fêtes lorsque l'usine est fermée.
- *Préserver la ressource en eau et la qualité des eaux superficielles*
 - Prendre en compte les périmètres de protection des captages des Roures, de Filan et de Teyssonne
 - Prendre en compte les capacités et la qualité de la ressource selon les préconisations du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et le plan de gestion des ressources stratégiques (PGRS),
 - anticiper le besoin d'adaptation des capacités de traitement de la station d'épuration de Grâne-Allex en fonction des perspectives d'évolution démographiques des populations communales et d'augmentation de l'activité industrielle.

AXE 3 - Grâne, une commune accueillante à l'habitat diversifié, préservant son cadre et en prenant en compte ses ressources et équipements

- *Un développement raisonné répondant aux besoins de la population existante, compatible avec les objectifs du PLH¹ :*
 - 1,2 %/an, soit + 249 habitants, portant la population à environ 2211 habitants en 2028²
 - soit 91 logements nouveaux ou remobilisés dans l'existant, ainsi que 48 chambres en maison de retraite sur 10 ans
 - + 39 habitations nouvelles ou remobilisées pour le desserrement des ménages³
 - + 10 résidences secondaires
 - soit un total de 140 logements + 48 chambres de maison de retraite, soit l'équivalent de 16 logements / an sur 10 ans⁴
- *Limitant l'étalement urbain - confortant les polarités du bourg:*
 - Les principales constructions neuves seront réparties urbanisées du bourg, des Auches et de Bajémon⁵
 - Constructions sans encadrement dans les «dents creuses» dans le tissu urbain existant ou par subdivision : 18
 - Finalisation de la Tourache phase 2 : 59 logements + 48 chambres prévues dans l'EHPAD
 - Opération coeur de bourg de restructuration urbaine entre l'église et la Tourache : 24
 - Petites opérations dans les grands tènements du bourg : 15

¹ Objectifs du PLH 2012-2018 : 20 logements par an, 25% de l'objectif en logement social avec des terrains compris entre 500 et 800m².

² Sur la base d'un chiffre de 1963 habitant pour 2018, estimation extrapolée sur la base de la population en 2015 (1877).

L'accroissement de la période 2009-2014 était de +1,3%; +0,9% entre 1999-2009 et +1,6% entre 1990 et 1999 (source INSEE)

³ Sur la base de 2,25 habitants par ménage contre 2,3 habitants par logement en 2015 (2,6 en 1999 et 3 en 1975). Sur la communauté 2,4 en 2014, contre 2,6 en 1999 (INSEE 2014)

⁴ L'on a comptabilisé une chambre comme un tiers de logement pour calculer la croissance annuelle. Entre 2006 et 2017, il y a eu 75 logements créés (Source Slt@del). 71 entre 1990-1999 – 151 entre 1999-2009 (INSEE)

⁵ Parties actuellement urbanisées (PAU) Groupements de constructions qui forment un ensemble cohérent où se trouve un certain nombre d'habitations rapprochées, ce qui exclut le bâti trop isolé, notamment ceux situés dans les parcelles agricoles, naturelles ou dans un secteur à enjeux paysager et patrimonial.



- Préservation des hameaux et écarts tout en répondant à leurs besoins (extensions, annexes, changement de destination)
 - Remobilisation de logements existants : 5
 - Changements de destination équivalent à 15⁶
 - Objectif de densité moyenne supérieure à 21 logements à l'hectare sur l'ensemble des terrains libres constructibles et de 30 log/ ha dans les opérations d'ensembles⁷
- *Prise en compte de l'environnement, du patrimoine, du paysage immédiat du village : Plaine agricole de Gary, le Domaine de Plaisance, Notre dame d'Andéat, es abords de la Grenette et de Beaunette, le promontoire rocheux et boisé surplombant le village...*

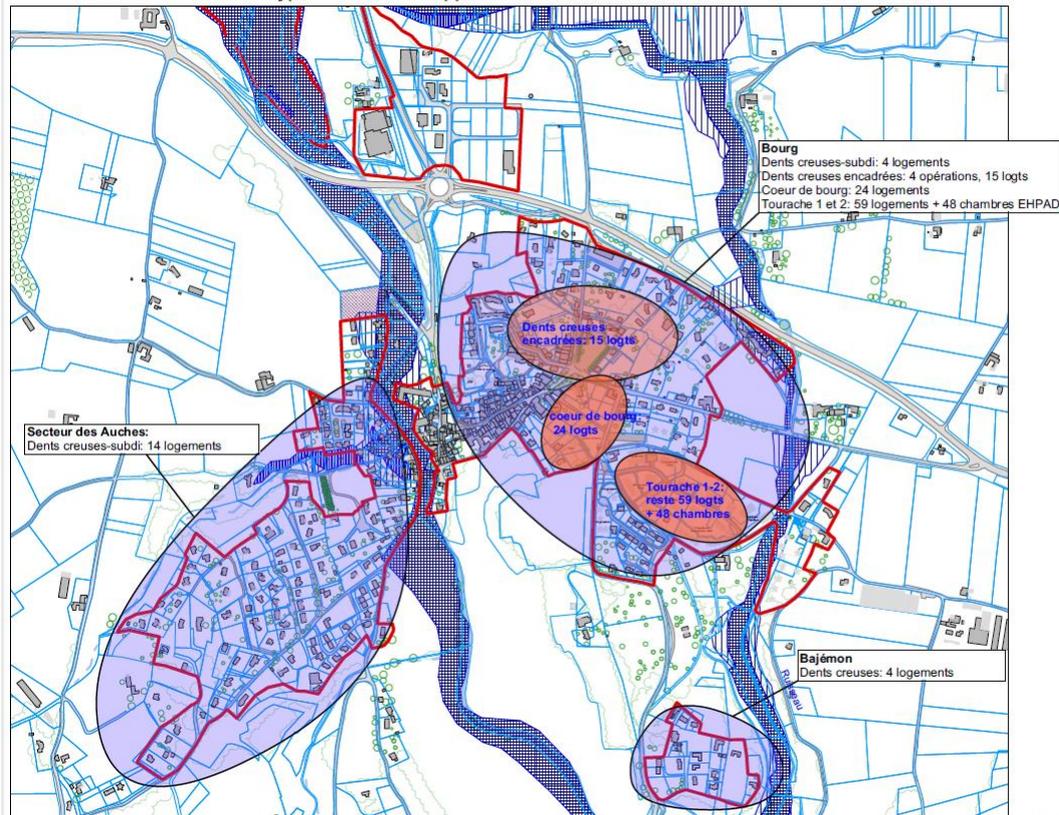
AXE 4. Grâne, une commune dynamique, créant des emplois, préservant et développant l'agro-tourisme.

- *Favoriser le maintien d'une agriculture respectueuse du contexte.*
 - Préserver les terres de bonne valeur agronomique (BIO, irriguées...)
 - Favoriser la création de nouvelles exploitations diversifiées (implantation de petites fermes, installation de jeunes éleveurs dans les côteaux, d'activités maraîchères...) et le commerce lié à la production locale et la vente directe;
 - Mieux inscrire l'activité dans son environnement (prescriptions architecturales pour les bâtiments agricoles et zone agricole paysagère) et limiter les conflits d'usages entre agriculture et habitat (distances d'éloignement des élevages avec les tiers).
 - Préserver les secteurs à enjeux paysagers forts: abords du village (gary, Plaisance, entrée est du village...) en y limitant la constructibilité
- *Maintenir et développer les activités non agricoles*
 - Faciliter l'installation des artisans dans la zone d'activité et d'activités non nuisantes dans le centre.
 - Permettre le projet d'extension de Bernard Royal Dauphiné, ainsi que celui de la CCVD dans le prolongement de leurs sites actuels
 - Préserver et développer les commerces du centre bourg,
 - Maintenir une économie commerciale locale favorisant notamment l'implantation d'un marché.
 - Eviter la création de « surfaces commerciales», détachées du centre bourg ;
- *Valoriser les espaces existants pour favoriser et développer le tourisme*
 - Maintenir l'ambiance très agricole et naturelle de la commune (voire axe 1) tout en prenant en compte les activités existantes en zone agricole ou naturelles (recyclage de palettes bois notamment)
 - Mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et paysager (voire axe 1)
 - Favoriser le maintien des structures d'accueil touristique (camping de la route de Roche, gîtes, auberge, restaurants,...) et le développement d'activités touristiques liées à l'agriculture (à Distaise notamment)
 - Favoriser le projet touristico-culturel dans la maison-forte de la Petite Plaisance

⁶ soit une estimation d'une trentaine de changements de destination prévus (à confirmer après décompte précis), la CDPENAF considérant qu'un changement de de destination compte pour ½ logement

⁷ En comptant 3 chambres d'EHPAD comme l'équivalent d'un logement et en prenant en compte les dents creuses et les opérations d'ensemble (sans prendre en compte les changements de destination, ni les logements vacants), l'on peut pronostiquer 27,47 logements à l'hectare.





Après avoir débattu sur les orientations générales sur le PADD du PLU de la commune de GRANE, et après clôture des débats par Monsieur le Président,

Le Conseil :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de GRANE, au sein du Conseil Communautaire.
- note que la tenue de ce débat est formalisée par les présentes, qui seront transmises au Préfet et feront l'objet d'un affichage en mairie et à la CCVD durant un mois.
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 8 PLU de Livron-sur-Drôme : Modification simplifiée n°4 (modalités de mise à disposition du public)

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Guillaume Venel pour présenter ce sujet.

Monsieur Guillaume Venel informe que la commune Livron expose son souhait de procéder à une modification simplifiée n°2 du PLU et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette évolution du PLU est liée au projet de requalification urbaine du centre bourg s'inscrivant dans le cadre d'une cession foncière avec charge d'intérêts publics.

(place Major Jean-Pierre VIGNAUX et place de la Madeleine).

Une partie du domaine public a été déclassée il y a un an pour établir un projet, en accord avec le DAC, sur la revitalisation du commerce.

3 critères :

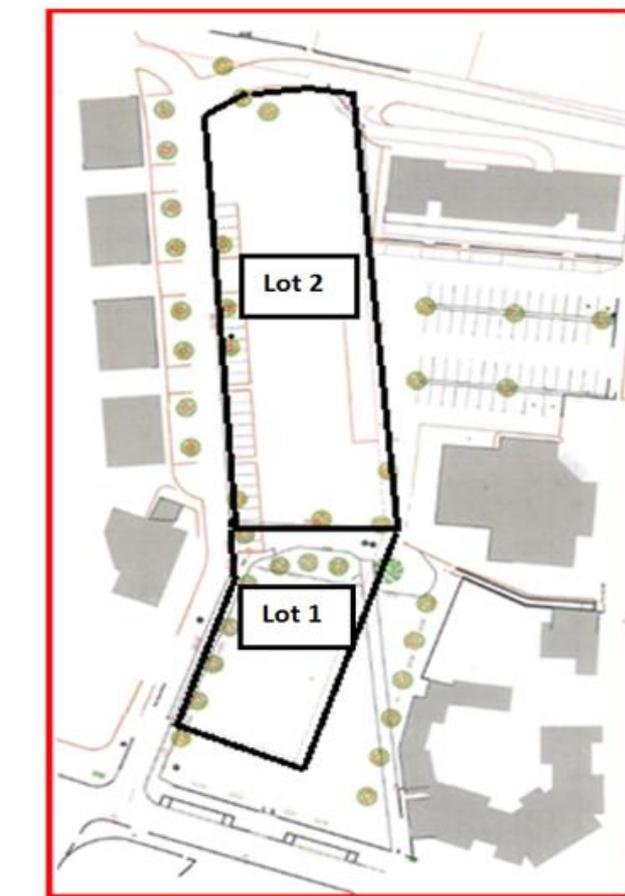
- 1) remonter les hauteurs du bâtiment (être cohérent avec l'urbanisme existant)
- 2) dans le cadre du maillage des canaux, replacer le canal souterrain
- 3) modification des ratios d'espaces verts pour les lotissements





Extrait plan de situation – centre bourg

Illustration du découpage des 2 lots objet de la cession



Le bâtiment au sud (lot 1) accueillera le cabinet médical dans un espace plus grand avec plusieurs médecins et des professions paramédicales si possible, nécessaires sur la commune.

Le bâtiment au nord (lot 2) accueillera des commerces au rez de chaussée qui manquent en centre ville, des logements à l'étage et peut-être du tertiaire (des demandes sont en cours).

Monsieur Guillaume Venel regrette que, lors des appels d'offres, aucun bailleur social n'ait répondu.

Monsieur Emmanuel Delpont précise que les membres de la minorité municipale de Livron-sur-Drôme sont favorables au découpage du bâtiment en 2 lots pour accueillir des commerces mais plus réservés sur l'accueil du cabinet médical qui existe déjà à un autre endroit de la ville (il ne s'agit donc que d'un déplacement).

La vente du terrain a été réalisée en dessous du prix des Domaines.

Les élus s'étaient donc abstenus lors du vote de la délibération communale et s'abstiendront également sur la délibération communautaire..

Monsieur Jean Serret en prend acte et remercie Monsieur Guillaume Venel pour sa présentation.

Le Conseil :

- valide les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

+ Le dossier sera mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public de la CCVD et de la mairie de LIVRON pendant un mois ;

***Mairie de LIVRON du lundi au vendredi : 8h – 12h / 13h00 –17h et
CCVD, du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le
vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00***

+ Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition ;

+ Les dates de mise à disposition lui seront précisées par un avis qui sera affiché à la CCVD et en mairie de LIVRON et paraîtra dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition ;

***+ Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante :
MS2.PLU.livron@mairie-livron.fr, pendant la durée de cette mise à disposition ;***

+ Les informations concernant la mise à disposition du public seront également publiées sur les sites internet officiels de :

La CCVD : www.valdedrome.com – Rubrique « Nos communes : LIVRON»

La commune de LIVRON : www.livron-sur-drome.fr

- précise qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au conseil communautaire et soumettra le projet de modification simplifiée n°2 de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME à sa délibération pour approbation.

- précise que Le Président de la Communauté de communes est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CCVD ainsi qu'en mairie de LIVRON sur DRÔME durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.



Point 09 Observatoire PLH : Renouvellement de la convention avec l'ADIL pour 2018 et 2019

Monsieur Jean Serret rappelle que, par son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de Communes du Val de Drôme met en œuvre sur son territoire une politique de l'habitat depuis plusieurs années.

Le PLH 2012-2018 est en cours d'évaluation pour être reconduit sur une période de 6 ans. Tout PLH doit être obligatoirement couplé à un observatoire de l'habitat.

Dans le cadre de sa mission d'observation de l'habitat de la Drôme, l'ADIL 26 propose un partenariat aux EPCI dotés de PLH.

En contrepartie d'une contribution financière, l'EPCI est invité à participer aux instances de l'observatoire (comité d'orientation et comité de pilotage) et l'ADIL s'engage à :

- Fournir les fiches « territoire » pour elle-même et les communes de son territoire,
- Décliner les études et travaux thématiques de la mission départementale d'observation de l'habitat
- Intervenir annuellement pour présenter le bilan,
- Fournir les tableaux de bord du PLH accompagné d'une note d'avancement annuelle
- Depuis 2018, fournir des contributions à la demande des contributions sur le parc HLM, la vacance,...

Par contre, il est entendu que le suivi qualitatif des actions du PLH relève des missions de la Communauté de Communes.

Il est proposé de renouveler la convention signée avec l'ADIL depuis 2015, pour les années 2018 et 2019.

Il est précisé que cette action qui pouvait prétendre à une subvention de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA à hauteur de 50%, n'est plus subventionnable.

Selon la convention jointe en annexe, la participation financière annuelle de la CCVD s'élève à **4 234.31 € TTC**. Cette somme sera versée au cours du premier semestre de l'année en cours.

Le plan de financement prévisionnel pour les années 2018 et 2019 est le suivant :

	Coût annuel animation	Subvention Région (CDRA)	Reste à charge CCVD
2015	3 329 € TTC	1 664.5 € (50 %)	1 664.5€ (50%)
2016	3 386 € TTC	1 693 € (50 %)	1 693 € (50%)
2017	3 386 € TTC	1 693 € (50 %)	1 693 € (50%)
2018	4 234.31 € TTC	0	4 234.31 € (100%)
2019	4 234.31 € TTC	0	4 234.31 € (100%)

Le Conseil :

- *confie l'observatoire du PLH à l'ADIL pour les années 2018 et 2019.*
- *autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'ADIL*
- *précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours et seront inscrits au BP 2019.*
- *autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

La séance est levée à 21h45.

Fait à Eurre, le 7 décembre 2018
Le Président,
Jean SERRET

